



## CHARTRE DES EQUIPIERS Edition 2024

**Cette chartre a pour objectif de déterminer les engagements réciproques entre :**

**D'une part : Nom : .....Prénom : .....**

**Numéro de Licence FFG :**

**Et**

**D'autre part :**

L'Association Sportive du Golf de Bresson, représenté par Olivier Gourdel le Président, Christine Prudhomme, responsable de la commission sportive et Éric Besse, directeur du Golf Bluegreen Bresson.

Les équipiers s'engagent à respecter la présente Charte.

La présente chartre est valable du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024. Elle sera révisable chaque année.

### **1) Définition de l'Équipier**

Etre membre d'une équipe (voir ci-dessous les équipes concernées) ce qui nécessite d'avoir été sélectionné par le pro pour les équipes suivantes

#### **Equipes Dames**

- Championnat de France Promotions
- Championnat de France mid-am 2<sup>e</sup> division
- Championnat de France Seniors 2<sup>e</sup> division
- Championnat de ligue div 1 et 2
- Championnat de ligue Seniors
- Championnat de France mid-am 2

#### **Equipes Messieurs, Mid-AM2, Seniors**

- Championnat de France Promotions
- Championnat de France mid-am Promotions
- Championnat de France mid-am 2 div 2
- Championnat de ligue div 2
- Championnat de France Seniors 3
- Championnat de ligue Seniors division 1
- Championnat de France Seniors 2 div 3
- Championnat de ligue Seniors Promotions

## **2) Les obligations des équipiers**

Obligations générales :

- Respect de l'étiquette et des règles
- Comportement irréprochable, avant, pendant, et après les compétitions.

Obligations contractuelles :

- Etre à jour de l'abonnement au golf de Bresson, de la cotisation à l'Association Sportive, de la licence FFG, ainsi que du certificat médical.
- Porter les couleurs du Club (définies et achetées par l'AS en accord avec Ugolf) lors des compétitions par équipe.
- Assister aux entraînements d'équipe qui seront déterminés par le Capitaine et le coach en charge de l'entraînement.
- Se rendre disponible aux épreuves par équipe pour lesquelles l'équipier est susceptible de participer, étant entendu qu'il aura pris connaissance du calendrier des épreuves
- Accepter les sélections ou non sélections du Capitaine.  
Il convient de rappeler, à cet égard, que le Capitaine est le seul décisionnaire, avec avis favorable du coach référant (enseignant en charge de l'entraînement de l'équipe), de la sélection des équipiers parmi la sélection initiale faite par le coach.
- Faire la reco du parcours avant chaque compétition.
- Participer
  - Aux compétitions dédiées aux équipes : Journée des équipes en novembre, Grand Prix des équipes.
  - Au championnat du club (strokeplay, MP).
  - Au challenge « intergénération » en chaperonnant un(e) jeune de l'école de golf.
  - Au moins à 2 Grand Prix, Mid-Am, trophée dans l'année.

- À un minimum de 2 compétitions individuelles organisées par l'AS
- Se rendre disponible à la demande de l'AS pour le commissariat de parcours lors des compétitions de ligue ou nationales organisées par le club.

### **3) Les avantages des équipiers**

En contrepartie du bon respect de toutes les obligations de la présente charte mentionnées ci- dessus

L'Association sportive s'engage à

- Payer entièrement les frais d'inscriptions
- Défrayer partiellement les frais de transport et d'hébergement (forfait).  
Le défraiement sera demandé par le capitaine.
- Prendre en charge de seaux de balles de practice sur place.
- Participer à 50% sur le coût des entraînements avec les pros
- Participer à 50% sur le prix des tenues.

Le golf Bluegreen de Bresson s'engage à

- Offrir 50€ pour tout achat d'une carte de practice de 100€ (50€ à payer), une fois dans l'année.
- Faire une remise de 20% sur les carnets de tickets pour des cours individuels soit 136 euros le carnet (5 cours + 1 offert).

**Date : le 2023**

**Le Président de l'AS**

**Responsable de la CS**

**L'Equipier**